

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 09 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le neuf septembre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. Olivier COURSAULT, Maire de la commune de Froberville.

**Etaient présents :**

M. Olivier COURSAULT, Maire, M. Daniel HURE, Mme Jocelyne MARAIS, M. Cédric DUBOCAGE, Maires-Adjoint, Mme Delphine SIMON, Mme Caroline DECULTOT, Mme Christel LETHUILLIER, M. Gérard LEJEUNE, Conseillers Municipaux

**Excusés représentés :**

M. Didier BOSSUYT donne procuration à M. COURSAULT Olivier  
M. Maurice DUBOSC donne procuration à M. Daniel HURE  
Mme Hélène MOREL donne procuration à M. Cédric DUBOCAGE

**Absent :** M. Jonathan COUSTHAM

**Désignation du secrétaire de séance :**

Mme Delphine SIMON est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance en date du 03 juillet 2024 qui est approuvé à l'unanimité

Lecture de la carte de remerciement de la famille de M. MARAIS Joseph pour l'envoi de fleurs lors de son inhumation.

**Emprunt Eclairage public**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de M. Maire et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen / long terme » d'un montant de 57 282 € dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt	57 282 €
Taux actuel :	4.05 %
Durée du crédit	10 ans
Modalités de remboursement	annuel
Type d'échéance :	échéances constantes
Frais de dossier :	0 €

- Décide de recourir à un financement Court Terme pour le préfinancement du FCTVA :

Montant :	42 603€
Taux :	3.83 %
Durée :	2 années
Périodicité des intérêts :	annuel
Avec paiement du capital in fine.	
Frais de dossier :	0 €

- Prend l'engagement au nom de la Collectivité :
- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- De rembourser les emprunts à court terme dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement aux contrats.

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Maire de la commune de FROBERVILLE pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

### **ACTIVITES PERISCOLAIRES**

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal le renouvellement de l'activité périscolaire TENNIS au prix de 15 € de l'heure le lundi de 16 heures à 17 heures du 16 septembre 2024 au 01 juillet 2025.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Tennis Club de Froberville.  
Une participation de 2 € sera demandée aux parents.

### **RESIDENCE SEMINOR RUE DE LA GARE/RUE DES PEUPLIERS**

M. Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal que certains résidents de la résidence SEMINOR, rue de la Gare et rue des Peupliers, souhaiteraient acquérir l'allée qui se situe devant leur garage.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour cette acquisition au prix de 1€ chaque parcelle, les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

### **BARRIERES DE SECURITE**

M. Daniel HURE, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal l'achat de barrières de sécurité supplémentaires, environ 50, pour compléter le stock actuel.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour l'accord de 50 barrières de sécurité.

## **DECORS DE NOEL**

M. Daniel HURE, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal l'achat de décors de Noël.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de décors de Noël.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal le renouvellement d'un mois du contrat de travail de Monsieur CHRETIEN Pascal contractuel soit jusqu'au 31 octobre 2024.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de travail initial de Monsieur CHRETIEN Pascal.

## **RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCAIL DE L'EPICERIE BAR TABAC**

M. Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal que le bail commercial de l'épicerie Bar Tabac se termine le 31 octobre 2024 et propose de le renouveler au 01 novembre 2024 par l'intermédiaire de Maître Harang, notaire à Fécamp.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement du bail commercial de l'épicerie Bar Tabac au 01 novembre 2024

## **TROTTOIR RUE DE LA MAISONNETTE**

M. Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé pour le trottoir, rue de la Maisonnnette. Une demande de subvention auprès du FAL va être demandée.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour demander une subvention auprès du FAL

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 h 00